

www.hainaut.mr

Magazine de la fédération MR du Hainaut

> **Le Mouvement Réformateur en action**



Olivier Chastel et Charles Michel

> **L'actualité régionale ...**



Véronique Cornet et Philippe Knaepen

> **... et fédérale**



Olivier Chastel

> **Au Conseil provincial ...**



Caroline Taquin, Daniel Falise, Bernard Liébin, Patricia Potigny, Olivier Chastel, Philippe Sonnet, Gérald Moortgat, Fabienne Devillers et Fernand Dechainois

Véronique CORNET Députée Bourgmestre
et Philippe KNAEPEN, Président
de la Fédération MR de Charleroi,
ont le plaisir de vous inviter à la Soirée
du Ministre de la Coopération au développement,
Olivier CHASTEL
et de la Fédération MR du Hainaut

Le samedi 21 mai 2011 à 19h30
au Spiroudôme de Charleroi,
rue des Olympiades n°2 à 6000 Charleroi (parking n°3)
P.A.F. : 30 euros - repas (boissons comprises)
Infos et réservations olivier@chastel.org
071 / 30-06-30

Police

Notre débat:
La sécurité

Nos propositions en matière de sécurité



Olivier DESTREBECQ :
La sécurité est un enjeu de plus en plus important pour les concitoyens. Quelle est l'action prioritaire du MR pour ancrer cette préoccupation dans les faits, dans le quotidien ?

Véronique CORNET :

La sécurité est en effet l'une des préoccupations majeures de nos concitoyens. C'est indéniable et l'on s'en rend parfaitement compte lorsque l'on va à la rencontre de la population, que ce soit d'ailleurs en zones urbaines ou rurales. Le Mouvement Réformateur est donc bien conscient du problème et œuvre sans relâche pour lutter efficacement non seulement contre toute forme de violence mais aussi contre le sentiment d'insécurité engendré souvent par un ensemble d'éléments, qu'ils soient concrets ou plus subjectifs. Nous formulons régulièrement des propositions visant à améliorer les choses et, nous plaçons pour que ce droit à la sécurité soit inscrit explicitement dans notre Constitution. Il fait partie des droits que l'autorité publique se doit de garantir dans sa Charte constituante.

Olivier DESTREBECQ : Le MR a-t-il toujours été à la pointe dans ce combat pour plus de sécurité ?



Philippe KNAEPEN :
Oui c'est une évidence. L'aspiration des gens à ce que leur intégrité physique, psychique et morale soit respectée en toute circonstance est une donnée de base de notre projet politique. Nous avons donc toujours été présents sur ce terrain.

On peut rappeler, par exemple, que lors d'une précédente législature fédérale, le MR a joué un rôle de premier plan dans ce qui constitue sans doute la réforme la plus profonde que notre pays ait connue, celle des polices. Les changements de fonctionnement, de comportement et même de mentalité dans certains cas n'étaient certes pas faciles à intégrer mais on peut dire aujourd'hui que le défi est relevé. La police fédérale et les diverses polices locales sont en place, l'information

circule mieux et plus rapidement, le contrôle démocratique et la transparence de gestion des services sont nettement améliorés et les policiers sont mieux répartis en fonction des besoins de terrain. La réforme des polices porte aujourd'hui ses premiers fruits avec un certain recul de la criminalité. Nous sommes cependant conscients que tout n'est pas parfait et que des efforts doivent encore être faits.

Olivier DESTREBECQ : A quels niveaux principalement faut-il porter le fer ?



Véronique CORNET :
Je pense en particulier à la poursuite de la simplification administrative. Il y a encore aujourd'hui beaucoup trop de bureaucratie, beaucoup trop de tâches administratives qui pèsent lourdement sur nos policiers. Il convient donc de les libérer au maximum afin qu'ils puissent faire leur métier : être sur le terrain et pas dans les bureaux.

Philippe KNAEPEN :

Il faut aussi revaloriser et redéfinir la fonction d'agent de quartier. Le développement d'un réel contact avec la population est essentiel, tout comme la collaboration avec des partenaires comme les travailleurs sociaux, les établissements scolaires ou encore les sociétés de transport.

Olivier CHASTEL :

Nous devons enfin permettre aux zones de police de recruter un nombre suffisant de policiers. Par conséquent, les normes de financement doivent être revues afin d'aboutir à plus d'adéquation aux réalités de terrain. Nous voulons résolument une police de proximité capable d'assurer la sécurité de tous au quotidien.

Olivier DESTREBECQ : La réponse à apporter ne doit-elle pas être globale et donc concerner également la Justice ?

Philippe KNAEPEN :

Bien sûr. Une police efficace ne sert finalement à rien si elle n'est pas relayée par une Justice performante. Pour établir durablement la sécurité des citoyens, le Mouvement Réformateur préconise ainsi

des réformes prioritaires dans le secteur de la Justice pénale. Nous souhaitons assurer une réponse rapide, adaptée et proportionnée de la société face aux comportements délinquants. Le MR, par le biais notamment de Députés fédéraux hainuyers, a émis en fin de législature passée une série de propositions concrètes. Parmi celles-ci, on notera le fait de porter de 24 à 48 heures le délai de garde à vue. Cette mesure permettrait dans bien des cas d'éviter de recourir à la détention préventive parce que les 24 heures actuellement autorisées ne suffisent pas à réunir les indispensables éléments d'enquête.

Véronique CORNET :

Dans le même ordre d'idée, nous proposons de faire de la surveillance électronique une alternative à la détention préventive. Nous demandons, de façon générale, une évaluation de la loi sur la détention préventive. Enfin, nous plaçons aussi pour une réaction rapide de l'appareil répressif, via notamment une application correcte de la procédure accélérée de certains dossiers pénaux.

Nous pensons également que la création de tribunaux des flagrants délits permettrait d'endiguer l'impunité encore bien trop importante.

Olivier DESTREBECQ : Le curatif ne doit-il pas être doublé par un volet préventif ?



Olivier CHASTEL :
Il est essentiel pour nous que les autorités, qu'elles soient fédérales ou locales, développent au maximum des politiques de prévention, en prise directe avec les réalités. Nous

pensons, entre autres, à l'information des particuliers et indépendants en matière de mesures à prendre pour éviter les cambriolages, aides fiscales à l'appui. Des initiatives peuvent être également encouragées et soutenues en matière de vidéosurveillance ou de télé-police, ainsi qu'en termes de lutte contre la drogue ou d'autres formes d'assuétudes. Enfin, prévenir toute forme de délinquance par un travail social approprié dans nos villes et villages est également un défi à relever au quotidien.

Agenda

■ **1/05 : Fête du travail à Jodoigne**

10h00: Accueil des participants au Château Pastur
10h30: Départ du cortège vers le Hall Baudouin 1er
11h00: Discours du 1er mai et animations pour les enfants
13h00: Barbecue et ouverture des stands des sections
14h00: Animations pour les enfants

■ **19/05 : AFTERWORK pour les nouveaux membres du MR**

à 18h30 : Siège du MR : Avenue de la Toison d'Or, 84-86
1060 BRUXELLES

■ **19/06 de 9h00 à 13h00 : Rencontre Réformatrice**

sur le thème de la santé organisée par le Centre d'Etudes Jean Gol et présidée par le Sénateur Jacques Brotchi (Gembloux)

■ **10/09 : Universités d'été**

de 9h00 à 17h00

■ **22/09 : Rencontre Réformatrice**

de 9h00 à 17h00

Plus d'informations sur: www.hainaut.mr

LA SECURITE, UN DROIT POUR TOUS !



Madame, Monsieur,
Chers amis réformateurs,

Garantir et assurer la sécurité est un droit fondamental mais est également un préalable indispensable à l'exercice des autres droits et libertés. Le Mouvement réformateur plaide depuis toujours pour que ce droit à la sécurité soit inscrit explicitement dans notre Constitution.

Les citoyens sont en droit d'attendre des autorités publiques qu'elles garantissent le plein exercice de leurs droits (à l'intégrité, à la sécurité,...) et libertés (expression, circulation,...). Lorsque cela s'avère nécessaire, une intervention efficace et rapide des services de police doit être assurée. Poursuivre la mise en place des corps fédéraux d'intervention, reconstituer une véritable capacité opérationnelle de réserve, reconsidérer la répartition des missions entre la police fédérale et les polices locales et permettre aux zones de police de recruter un nombre suffisant de policiers sont autant d'éléments favorisant des interventions rapides.

Les citoyens doivent pouvoir compter sur une véritable police de proximité. Le Mouvement réformateur entend revaloriser et redéfinir la fonction d'agent de quartier afin d'établir un véritable contact avec la population, de collaborer avec d'autres partenaires tels que les travailleurs sociaux, les établissements scolaires ou les sociétés de transport. Il s'agit également d'encourager la mise en place d'« équipes de quartiers », composées de plusieurs agents de quartier.

Lorsque les auteurs d'infractions sont clairement identifiés et appréhendés, les citoyens sont en droit d'attendre une réaction rapide des autorités et, en particulier, du pouvoir judiciaire. Cette réaction rapide doit permettre d'éviter le développement d'un sentiment d'impunité chez les auteurs de méfaits; les affaires pénales simples doivent pouvoir être jugées rapidement et la peine prononcée doit être exécutée. En parallèle, il est important d'instaurer des politiques de prévention et d'informer les citoyens des mesures à prendre pour décourager les cambrieurs.

Une réponse globale au problème sécuritaire doit être envisagée. Des mesures fermes et urgentes sont indispensables comme par exemple l'instauration de peines incompressibles, la tolérance zéro pour les délits, la mise en place d'un tribunal des flagrants délits,... Compte tenu de la surpopulation carcérale, nous devons réfléchir à la pertinence et à l'opportunité d'une peine d'emprisonnement pour de petits délits.

Le Mouvement réformateur doit porter clairement le dossier de l'exécution des peines pour que l'autorité de l'Etat et le respect de la Justice soient garantis, rapidement et proportionnellement.

Je vous souhaite une bonne lecture de notre Magazine de la Fédération MR du Hainaut, consacré à la sécurité. Vous y retrouverez l'actualité de vos représentants au Parlement fédéral, à la Région wallonne et à la Communauté française ainsi qu'à la Province et dans votre arrondissement.

Olivier CHASTEL

Président de la Fédération MR du Hainaut
Ministre de la Coopération au développement,
chargé des affaires européennes

MR

3

Agenda :

■ Samedi 21 mai 2011 dès 19h30

Soirée du Ministre de la Coopération au développement, chargé des Affaires européennes, Olivier Chastel et de la Fédération MR du Hainaut

au Spiroudôme de Charleroi, rue des Olympiades n°2 à 6000 Charleroi (parking n°3)

P.A.F. : 30 € - repas (boissons comprises)

Infos et réservations : olivier@chastel.org - 071/30.06.30

Fédération MR du Hainaut :

Président : Olivier CHASTEL

Site : www.hainaut.mr

Courriel : olivier@chastel.org

Secrétaire administratif : Jean-Jo DELFERIERE

Courriel : jeanjo.delferiere@hainaut.mr - 0478/588.178

Permanences et affiliations : Carine REGNIER

Site : www.hainaut.mr

Courriel : carine.regnier@hainaut.mr

Rue de Dampremy, 67 bte 51 à 6000 Charleroi

Téléphone : 071/30.06.30



Quel avenir pour le Centre 100 du Hainaut ?

Avec la mise en place du numéro d'urgence unique 112, les opérateurs du service 100 du Hainaut sont inquiets et l'ont montré en n'assurant plus que le service minimum. Quelles conséquences aura ce numéro unique sur le métier d'opérateur téléphonique dès octobre prochain ? C'est à ce propos que j'ai interpellé dernièrement la Ministre de l'Intérieur.

Le problème principal est en effet celui du statut et de ses corollaires en termes d'honoraires, de salaires et de hiérarchie, puisque les employés du service 100 sont payés soit par la commune, soit par l'Etat. A terme, ils devraient donc devenir des agents fédéraux mais leur statut reste flou. En outre, les opérateurs du 112 recevront tant les appels du 100 que du 101. N'étant pas formés pour les appels provenant du 101, les opérateurs estiment qu'ils risquent de perdre un temps précieux en situation d'urgence.

La Ministre s'est voulue rassurante, expliquant que le gouvernement avait d'ailleurs réagi positivement à sa demande de poursuivre les travaux relatifs à la fédéralisation. Une fois les arrêtés royaux de mise en œuvre approuvés, la concertation syndicale proprement dite pourra débuter.

S'agissant du nouveau système, il s'agit du computer-aided-dispatching (ou CAD) Astrid, qui offre de nombreux avantages pour un échange d'informations plus efficace lors d'appels au secours. Cette technique permet aux centres de gestion des appels (centres 100-112 et 101), par le biais de plates-formes informatiques, de partager et d'échanger plus rapidement des fiches d'information.

Par ailleurs, le regroupement physique de ces centres favorise également une meilleure collaboration.

Pour les futures migrations, la possibilité de prévoir pour les centres de secours 100-112 une distinction entre la fonction de dispatcher (pompiers et médecins) et celle de call talker est analysée. Cette

séparation existe déjà pour les appels 101. Elle a pour objectif de fournir une réponse plus adéquate en fonction du type d'appel, de mieux cerner la nature de l'incident et, par conséquent, d'envoyer les secours adéquats. Il n'est pas rare que certaines situations réclament l'intervention simultanée de plusieurs services: police, aide médicale urgente, services d'incendie. Dans cette optique, le call talker pourra avertir simultanément les différents dispatchers concernés.

Le MR peut également se féliciter des amendements apportés à la loi relative aux centres 112 qui prévoient notamment que les opérateurs puissent répondre dans les 3 langues nationales ainsi qu'en anglais mais aussi que le système permette aux personnes présentant un handicap ainsi qu'aux citoyens sourds et malvoyants d'envoyer un message électronique d'urgence au 112.

Jacqueline GALANT

Rue de Sirault, 4 - 7050 Jurbise
Tél : 065/22.53.89 - Fax : 065/37.74.37
www.jacquelinegalant.be
jgalant.info@gmail.com



Abus sexuels au sein de l'Eglise

Consécutivement au scandale de la révélation de faits de pédophilie commis par des prêtres de l'Eglise catholique belge, le Parlement fédéral a voté, le 28 octobre 2010, à l'unanimité, la mise en place d'une Commission spéciale relative au « traitement d'abus sexuels et de faits de pédophilie dans une relation d'autorité, en particulier au sein de l'Eglise ».

La mission de la Commission spéciale était notamment d'examiner diverses questions,

se rapportant au nombre de dossiers, à leur traitement, à la prescription des faits, au secret professionnel, à l'indemnisation des victimes et au respect dans ce cadre de l'indépendance de la Justice.

En tant que membre de cette Commission et rapporteur de ses travaux, j'ai tout au long des auditions appelé l'Eglise, restée aveugle et silencieuse pendant des années, à poser un geste « fort », à savoir transmettre tous les dossiers à la Justice et indemniser les victimes. J'ai également « traqué » tous les manques de respect, mêmes les plus anodins, à l'indépendance de la Justice.

Le Ministre de la Justice S. DE CLERCK avait en effet cru bon de devoir établir un protocole d'accord entre l'Eglise et le Ministère Public, ce qui est contraire au principe constitutionnel de séparation de l'Eglise et de l'Etat et à l'article 1er du code d'instruction criminelle, lequel prévoit que « l'action pour l'application des peines ne peut être exercée que par les fonctionnaires auxquels elle est confiée par la loi ».

Autrement dit, dès que des faits pouvant être qualifiés d'infraction existent, la procédure, l'évaluation de la prescription et la poursuite éventuelle de leur auteur, ne peuvent être exercées que par les membres du Ministère Public et les juges d'instruction.

En outre, cet accord a pu créer dans le chef des victimes l'impression fautive et désastreuse qu'en s'adressant à la commission Adriaenssens, la Justice était présente et impliquée.

Cela est inacceptable et sera dénoncé dans les recommandations que je suis en train de rédiger en clôture de mon travail dans la Commission spéciale.

J'aborde aussi dans mes conclusions la problématique de la reconnaissance, de l'accueil et de l'indemnisation des victimes.

Les autorités de l'Eglise doivent faire savoir aux victimes non seulement que la Justice est seule compétente pour rechercher et punir ces infractions mais aussi que l'Etat dispose de structures pour l'accueil des victimes.

En tout état de cause, l'indemnisation devra être supportée par le prêtre responsable et/ou par l'Eglise, s'il s'avère, dans le cadre de l'enquête, qu'elle a couvert les agissements de l'un des siens.

Marie-Christine MARGHEM

Rue Beyaert, 33 - 7500 Tournai
Tél : 069/58.13.17 - Fax : 069/58.13.18
cabinet@marghem.be

L'actualité de vos parlementaires fédéraux:



Le député Denis Ducarme a été actif sur plusieurs fronts ces derniers mois.

Membre de la commission de l'Intérieur, Denis Ducarme qui avait indiqué lors de la dernière campagne électorale qu'il ferait de la réforme de notre politique d'immigration un enjeu majeur de son mandat parlementaire, a pu sceller un accord avec l'Open Vld, le CD&V et la NVA en matière de regroupement familial. La proposition votée en commission de l'intérieur permet enfin d'affermir les règles en la matière. Cette proposition s'inscrit en pleine rupture avec une forme de laxisme dans lequel notre pays s'était malheureusement enfoncé ces dernières décennies. De grands changements sont en effet apportés par la proposition dont le Mouvement réformateur a convenu avec ces trois autres partis. L'élément essentiel porté par Denis Ducarme visait à ce que le regroupement familial ne soit plus à la charge financière de l'État. Le MR a donc pu ainsi apporter une modification majeure de notre politique d'immigration : le regroupement familial est en effet à la source de plus de 80 % de l'immigration dans notre pays.

Vice-président de la commission de la Défense, Denis Ducarme, après avoir initié le groupe de travail parlementaire sur le déséquilibre linguistique au sein de la Défense nationale qui a confirmé que plus de 75 % des généraux nommés ces dernières années sont

néerlandophones, souhaite voir lancer un débat sur l'avenir de notre armée et une évaluation du plan de transformation de la Défense péniblement mis en place par le Ministre De Crem.

Enfin, en commission de la Justice, Denis Ducarme a mené pour le MR la réflexion actuelle relative à la réorganisation de notre système de financement des cultes. Il est l'auteur d'une proposition visant à intégrer dans ce système une forme d'impôt dédié permettant à chaque contribuable d'octroyer au culte de son choix sa part d'impôt contributive. Par ailleurs, afin de ne pas attendre la formation du gouvernement pour que la loi sur l'interdiction de la burka entre en vigueur, il a décidé de redéposer cette proposition à la Chambre avec Daniel Bacquelaine.

Denis DUCARME

Rue de la Coopérative, 1 - 6590 Momignies
Tél : 02/549.89.18 - Fax : 02/549.87.22
denis.ducarme@ducarme.net



La problématique des armes wallonnes

C'est à la fois au Sénat et au Parlement wallon que je suis intervenu à propos des exportations d'armes de fabrication wallonne à destination de la Libye. Il faut, dans ce dossier, préserver un équilibre.

Entre le cynisme de ceux qui affirment « si les armes ne viennent pas de Wallonie, elles viendront d'ailleurs », et l'angélisme de ceux pour qui le monde serait plus beau sans industrie de l'armement, je crois que la seule attitude raisonnable est le contrôle, la transparence et le fonctionnement démocratique. Les armes existent aussi pour que les démocraties se protègent, pour protéger les citoyens, pour intervenir militairement quand les principes démocratiques et les droits de l'homme sont menacés. Une industrie de l'armement est donc nécessaire. Mais il faut que puisse s'exercer un contrôle efficace sur la nature des régimes à qui nous vendons des armes et du matériel militaire, sur le respect des embargos, sur les garanties de bon aboutissement (empêcher que les armes ne soient retransférées vers d'autres destinataires), sur la traçabilité du matériel... Or, le dossier libyen, depuis le début, a révélé tout un ensemble de failles dans la procédure d'octroi des licences d'exportations ; licences qui ont été suspendues par le Conseil d'Etat alors que l'on apprenait au même moment que les armes étaient déjà sur place depuis longtemps. On sait comment la situation libyenne a évolué depuis lors. Mais, j'y insiste, ce n'est pas notre industrie de l'armement qu'il faut enrayer ou stopper : il faut tirer les leçons du fiasco des décisions prises par le gouvernement PS/CDH/ECOLO, pour réformer intelligemment la procédure d'examen des licences, ainsi que la procédure de contrôle parlementaire sur le gouvernement. A titre d'exemple, lorsqu'au sénat le Ministre des affaires étrangères me répond que le Gouvernement wallon n'a même pas demandé, malgré l'existence d'un accord de coopération signé en 2007 par Elio Di Rupo, l'avis de notre diplomatie sur la situation en Libye, il y a de quoi s'interroger. C'est à ces éléments que je serai attentif lors de l'examen du décret sur les licences d'exportation.

Richard MILLER

Rue de Boussoit, 59 - 7021 Havre
Tél : 0475/47.37.64
www.millerrichard.be
richardmiller@skynet.be

ENSEMBLE, NOUS POUVONS FAIRE DU MR, LE MOUVEMENT POLITIQUE LE PLUS MODERNE D'EUROPE



Charles MICHEL
Président du Mouvement Réformateur

La Fédération du Hainaut et son Président Olivier Chastel ont toujours été à la pointe du combat libéral dans la région.

C'est grâce à vous, à votre action collective, que nous avons pu amener le changement dans une province de Hainaut qui a parfois eu à souffrir de la gestion par nos adversaires politiques.

A l'occasion de mon entrée en fonction, permettez-moi de saluer ici mon ami, Olivier Chastel ainsi que les mandataires, militantes et militants du MR hennuyer qui ont mené un inlassable combat pour les valeurs libérales et réformatrices.

Nous devons redonner à la base de notre Mouvement, à tous les niveaux, les moyens d'assurer notre mission, d'atteindre les objectifs qui sont ceux de tous les Libéraux, en nous inspirant des valeurs qui nous unissent.

C'est-à-dire celles qui nous permettront de travailler sans relâche pour bâtir un mouvement politique qui remporte des succès.

C'est pour toutes ces raisons que la fédération des élus locaux et provinciaux a été relancée sous mon impulsion ce samedi 26 mars, en impliquant tous les mandataires du MR, du conseiller de CPAS au Bourgmestre.

Ma volonté est de donner pleinement la parole aux militants du parti.

De relancer une dynamique démocratique au sein du Mouvement à tous les niveaux.

De redonner au libéralisme ses lettres de noblesse.

De restaurer la fierté de chacun d'être libéral et d'œuvrer pour le libéralisme en fonction de nos valeurs.

Le moment est venu. Nous devons maintenant nous tourner vers l'avenir.

Je vais mettre les jours et les semaines à venir à profit pour développer les organes du parti et les réunir régulièrement.

Je sais que je pourrai pour cela compter sur le MR du Hainaut. Comme je sais pouvoir compter sur votre soutien et vos contributions face aux défis d'envergure qui nous attendent, que ce soit sur le plan socio-économique, aussi bien que sur le plan des réformes institutionnelles.

Cette nouvelle Présidence sera celle du tournant vers l'avenir et l'unité, soyez-en assurés.

Je saisis aussi cette occasion pour vous rappeler que le siège du MR à Bruxelles est votre maison, et que vous ne devez à aucun moment hésiter à nous contacter pour y organiser des réunions ou réceptions.

Je vous donne d'ores et déjà rendez-vous à Jodoigne, le 1er mai prochain pour fêter tous ensemble ce qui nous rassemble : le Travail.

Amicalement,

Charles Michel

Président

Quelques souvenirs des Voeux 2011 - Jurbise





**Réforme du Forem :
Véronique Cornet :
« André Antoine n'a
pas tiré les leçons »**

Récemment, le Ministre André Antoine a présenté son décret visant à réformer le Forem et, plus particulièrement, la gouvernance en son sein. On se rappelle que la question avait fait couler beaucoup d'encre sous la précédente législature tant les révélations avaient été nombreuses : dysfonctionnements multiples, importants manquements à la législation sur les marchés publics, voyages coûteux et discutables à l'étranger, fausses factures, mandataires internes avantagés lors de procédures de sélection, inefficacité du Forem pour les demandeurs d'emploi,...

Pour Véronique Cornet, il était donc indispensable que le Ministre Antoine propose une réforme en profondeur de cette institution. Dans les faits, malheureusement, la députée dresse un constat amer : le texte proposé n'est que cosmétique.

Création d'une structure d'avis avec des représentants politiques (comité stratégique), fusion des trois bureaux exécutifs actuels, officialisation des structures d'audit,... Pour Véronique Cornet, le décret n'est pas du tout fondateur. Pire : plutôt que de simplifier les choses, il les complexifie, plutôt que de rendre les procédures plus lisibles, il les alourdit, plutôt que de dépolitiser l'institution, il la politise.

Ainsi, André Antoine a créé un comité stratégique qui sera, en quelque sorte, « la super belle-mère » du Forem et de son comité de gestion. Une structure qui permettra au Ministre de continuer de mettre ce qui va mal sur le dos du comité de gestion et de s'arroger ce qui va bien !

Pour Véronique Cornet : « Plus rien ne pourra se passer sans l'avis du comité stratégique. Ce qui va tout alourdir et déshabiller totalement le comité de gestion, alors que la gestion paritaire est normale dans l'histoire de toutes nos institutions liées à la sécurité sociale. »

Ainsi, la composition de ce comité stratégique (comprenant 2 représentants désignés par le Gouvernement) renforce clairement le poids du politique au Forem alors que les commissaires du gouvernement sont censés exercer un pouvoir d'information et de contrôle depuis des années.

Bref, pour Véronique Cornet, André Antoine est clairement passé à côté des objectifs de gouvernance (améliorer l'efficacité, le contrôle, la gestion des ressources humaines, l'utilisation des points APE, le respect de la légalité,...) en proposant une « réformette cosmétique » là où un vaste chantier de refondation était plus que nécessaire.

Véronique CORNET
Députée-Bourgmestre

**Charleroi, Charleville-Mézières et
Maubeuge : un
eurodistrict ?**



Le film « Rien à déclarer » avec Dany Boon et Benoît Poelvoorde qui a été tourné dans notre région nous l'a rappelé par l'absurde : notre avenir passe par l'approfondissement

de la construction européenne et, pour une région comme celle de Charleroi, par la coopération transfrontalière.

Il existe aujourd'hui en Belgique plusieurs eurodistricts qui ont déjà prouvé leur utilité comme l'Eurorégio Meuse-Rhin ou en Hainaut occidental l'Eurométropole Lille-Courtrai-Tournai. A Mons, des liens

importants ont été tissés avec la région voisine de Valenciennes.

Dans ce contexte, la région de Charleroi est à la traîne dans la collaboration transfrontalière qu'elle doit établir avec les agglomérations de Maubeuge et Charleville-Mézières malgré une volonté de coopération manifestée tant du côté français que chez nous, par Igretec ou notre Ministre Olivier Chastel quand il pilotait la Présidence belge du Conseil de l'Union européenne.

Les trois régions de Charleroi, Charleville-Mézières et Maubeuge ont pourtant des liens économiques, historiques ou sociologiques très forts. La création d'un espace de coopération transfrontalière permettrait de tirer profit de la localisation centrale de ce territoire et de la proximité des métropoles de Bruxelles, Lille ou Reims.

L'enjeu est de créer une véritable plateforme transfrontalière qui permette de contribuer par différentes synergies à un développement équilibré de l'espace de coopération à même de produire de manière performante des valeurs ajoutées économiques, sociales et environnementales tout en traitant le déficit de positionnement et d'image de cet espace sans nom que forment Charleroi, Charleville-Mézières et Maubeuge.

En association avec des partenaires français, l'intercommunale Igretec a lancé une étude sur la définition d'une stratégie commune entre ces trois métropoles, en vue de la mise en place d'une plateforme transfrontalière. C'est là un premier pas dans la bonne direction.

Nous devons y être particulièrement attentifs car l'enjeu final de cette démarche est la place que nous allons occuper dans l'Europe de demain.

Philippe KNAEPEN
Président de la Fédération MR de Charleroi

Vos Parlementaires

Véronique CORNET,

Députée wallonne
Rue des Rocailles, 14 - 6110 Montigny-le-Tilleul
Tél : 071/56.20.86 - Fax : 071/56.16.96
www.veroniquecornet.be - secretariat.vcornet@skynet.be

Olivier CHASTEL,

Ministre de la Coopération au développement,
chargé des affaires européennes
Président de la Fédération MR du Hainaut
Rue de Dampremy, 67 / 51 - 6000 Charleroi
Téléphone : 071/300.630 - Fax : 071/32.94.09
www.hainaut.mr - olivier@chastel.org

Votre Président de fédération

Philippe KNAEPEN,

Président de la Fédération MR de Charleroi
Chaussée Nivelles 603 - 6238 Buzet
Gsm : 0475/74.44.04
info@philippeknepen.be

A l'agenda:

- Le 10-06-2011 dès 19h00
Souper de Caroline TAQUIN au Château de Trazegnies
MRI/JMR COURCELLES
Contact : Caroline Taquin 0486/23.20.03
taquin.caroline@hotmail.com

Une culture provinciale de proximité



De gauche à droite: Caroline Taquin, Daniel Falise, Bernard Liebin, Patricia Potigny, Olivier Chastel, Philippe Sonnet, Gérald Moortgat, Fabienne Devillers et Fernand Dechainois.

Hainaut Développement, Hainaut Vigilance Sanitaire, Hainaut Ingénierie Technique sont trois administrations de la Province dont la charge m'est confiée. A celles-ci s'ajoute le logement en Hainaut.

La première développe l'économie, l'environnement, l'agriculture et l'agro-alimentaire du Hainaut.

La seconde voit ses activités articulées autour de trois pôles : Santé, Environnement et alimentation.

La troisième s'occupe de la gestion des voiries de la Province et de celle des cours d'eau non navigables mais veille aussi à agrémenter les abords d'institutions provinciales en leur assurant une accessibilité et un environnement agréable.

Pour ce qui concerne le logement, la politique suivie vise à rendre accessible à tous un habitat de meilleure qualité.

Une même culture anime les agents de ces administrations, celle du service efficace aux citoyens et aux communes, celle également de la proximité. C'est cette même culture qui par ailleurs caractérise l'ensemble de l'institution provinciale, dont la vocation est d'être un pouvoir démocratique, intermédiaire entre l'Etat, les communes et la population.

Proche de ses habitants, la Province, on le mesure à travers l'action des services cités, a une approche globale qui vise à assurer bien-être et qualité de vie pour tous en Hainaut.

Une présence aux côtés des entreprises

Hainaut Développement offre un maximum d'outils pour développer les entreprises localement et à l'international.

Dans ce contexte l'antenne de La Hestre joue un rôle majeur pour aider les entreprises dans les matières européennes (www.eenhainaut.be) : le service Enterprise Europe Network (EEN) informe les PME de toutes les questions relatives aux matières européennes et les accompagne dans leur recherche de partenaires à l'étranger.

Hainaut Développement poursuit aussi son action de proximité dans la région du Centre qui veut affirmer son existence économique entre les pôles carolos et montois.

Les communes particulièrement visées sont: Anderlues, Binche, Braine-le-Comte, Chapelle-lez-Herlaimont, Ecaussinnes, Estinnes, La Louvière, Le Roeulx, Manage, Merbes-le-Château, Morlanwelz, Seneffe et Soignies. L'objectif poursuivi est de mieux faire connaître les services de Hainaut Développement dans cette zone.

Pour ce faire, le soutien des réseaux d'entreprises est actif dans les manifestations et/ou initiatives locales :

- Participation et implication du personnel de l'antenne du Centre dans les événements organisés dans la région : prix d'entreprises (La Louve d'Or, Hermès, ...), réunions de la CUC, foires et salons... ;
- Soutien du business club « Centre : Capital ! » - structure regroupant notamment des responsables d'entreprises implantées dans la région du Centre ;
- Soutien au Cluster Energies Renouvelables - Utilisation rationnelle de l'Energie (Cluster ER-URE) et dans le cadre du plan d'action 2011 mise en place de nouveaux services axés sur le développement durable -volet Energies Renouvelables.

Gérald MOORTGAT,
Député provincial



Joyeux Anniversaire !

Le 25 février dernier, les Jeunes MR et les Jong VLD ont célébré les 50 ans des Jeunesses Libérales. Les ténors d'hier et d'aujourd'hui ont profité de l'événement pour rappeler les nombreux combats que les jeunes libéraux ont mené toutes ces années : avortement, cumul de mandats, suffrage universel ... Et ce n'est pas fini !

Cette soirée était également l'occasion d'annoncer la naissance de la plate-forme de concertation JLB « Jeunes Libéraux de Belgique ».

Une fois de plus, les Jeunes MR et les Jong VLD souhaitent marquer de leur empreinte la vie politique et montrer ainsi la voie à suivre à leurs aînés : celle du dialogue, de l'écoute et de la compréhension entre communautés.

Dans nos communes aussi les Jeunes MR n'ont pas peur de bousculer les habitudes, de briser les tabous et de porter des projets novateurs. Les mois qui arrivent vont être riches en réflexions et en débats. Une chose est sûre : les Jeunes MR seront de la partie!

Hervé Jacquemin
Vice-président

Les Jeunes MR t'intéressent ?



Contacte
Anne Feron
(Présidente provinciale)
anne@jeunesmr.be
ou 0473/46 11 79

Votre Député provincial et vos Conseillers provinciaux :

Gérald MOORTGAT,
Député provincial
Rue de Nimy, 50 - 7000 Mons
Tél. : 065/22.06.50
Fax : 065/22.06.69
Courriel : gerald.moortgat@hainaut.be

Fernand DECHAINOIS,
Rue Taille à l'Auniau, 6
6280 Loverval
Tél. : 071/50.59.08
Fax : 071/50.59.08
Gsm : 0498/15.19.80
Courriel : fernand.dechainois@belgacom.net

Daniel FALISE,
Rue du Fort, 47 - 6000 Charleroi
Tél. : 02/227.33.10
Gsm : 0477/90.09.39
Courriel : daniel.falise@hotmail.com

Philippe SONNET,
Rue Trieu Plaqueu, 2 - 6010 Couillet
Tél. : 071/300.630
Fax : 071/32.94.09
Gsm : 0495/91.02.40
Courriel : philippe.sonnet@hainaut.wb

Fabienne DEVILERS,
Rue Grimard, 249
6061 Montignies-sur-Sambre

GSM : 0475/77.32.97
Tél : 02/354.92.76
Courriel : fdevillers@skynet.be

Patricia POTIGNY,
Rue de Forchies, 53
6140 Fontaine-l'Évêque
GSM : 0473/62.07.82
Tél : 071/50.90.81
Courriel : potigny@st-augustin.be

Caroline TAQUIN,
Avenue de l'Hôtel de ville, 1 boîte 1/1
6183 Trazegnies
Gsm : 0474/46.08.64
Téléphone : 071/45.85.32
Courriel : taquin.caroline@skynet.be